

DICTIONNAIRE ADMINISTRATIF



Absence d'arbitre (trio)

Un arbitre principal absent est remplacé par l'arbitre assistant le plus élevé en grade dans la fonction d'arbitre central, puis par celui qui a le plus d'ancienneté dans la fonction d'arbitre le cas échéant. Un arbitre arrivé après le début du match y assiste en qualité de spectateur.

Absence d'arbitre assistant

Un arbitre assistant absent est remplacé prioritairement par un arbitre officiel neutre, puis par un arbitre officiel appartenant à l'un des deux clubs, puis par arbitre de club attestant de son statut, puis par un licencié sans qualification d'arbitre.

Alliance

Le port d'une alliance strappée est autorisé lors des matchs de Ligue et de District.

Arbitre assistant n° 1

L'assistant n° 1 désigné comme tel évolue du côté des bancs.

Arrêté municipal

Il s'agit d'une décision administrative unilatérale prise par le maire ou une autorité municipale autorisée, signifiée par écrit.

L'arbitre ne peut s'opposer à un arrêté municipal. Le match n'aura pas lieu.

L'arbitre récupère une copie papier de l'arrêté ou le prend en photo.

Il vérifie la praticabilité ou de l'impraticabilité de l'aire de jeu si l'accès lui est accordé, demande l'établissement de la feuille de match, vérifie le nombre de joueurs présents.

Il établit un rapport sur l'état réel du terrain qu'il enverra à la commission sportive avec l'arrêté municipal.

B

Ballon(s)

Le club recevant met à la disposition du corps arbitral le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la partie.

Sur terrain neutre, chaque équipe ainsi que l'organisateur doivent fournir un ballon réglementaire dont le choix appartient à l'arbitre.

Ballon - Taille

U12 / U13 : T4.

Autres catégories à partir de U14 : T5.

Bénévole (arbitre assistant)

L'arbitre assistant bénévole évolue du même côté lors des deux périodes. Il ne « tourne » pas.

S'il y a deux bénévoles, c'est celui du club local qui se trouve du côté des bancs.

S'il y a un officiel et un bénévole, c'est l'officiel qui se trouve du côté des bancs.

Blessé grave

L'intervention de secours extérieurs est essentielle.

En fonction du contexte, l'arbitre peut ensuite décider de mener la rencontre à son terme, y compris si l'interruption a été supérieure à 45 min.

Brouillard

Lorsqu'un brouillard intense fait son apparition, la procédure qui détermine la poursuite ou non de la rencontre consiste à placer les arbitres assistants à deux piquets de coin opposés.

S'ils se voient et si la vision des spectateurs placés dans les tribunes – quand il y en a – est suffisante, le match se poursuit.

La durée maximale des interruptions cumulées depuis l'heure prévue pour le coup d'envoi est de 45 min.

Au-delà, la rencontre est définitivement interrompue.

Chaussettes coupées

Les chaussettes coupées doivent être de la même couleur que l'équipement qui se trouve au-dessous.

Coupe de France

	Avant le 7 ^{ème} tour	A partir du 7 ^{ème} tour
Nombre de joueurs inscrits	16	18 (20 à partir des 32 ^{èmes})
Nombre de remplacements	3	5 en 3 stops
Remplacement permanent	Non	Non
Exclusion temporaire	Non	Non
Prolongations	Non	Non (sauf en finale)

Coupe de France Féminine

	Avant les 64 ^{èmes}	A partir des 64 ^{èmes}
Nombre de joueurs inscrits	16	18 (20 à partir des 32 ^{èmes})
Nombre de remplacements	3	5 en 3 stops
Remplacement permanent	Non	Non
Exclusion temporaire	Non	Non
Prolongations	Non	Non (sauf en finale)

Coupe Gambardella

	Avant les 64 ^{èmes}	A partir des 64 ^{èmes}
Nombre de joueurs inscrits	14	16
Nombre de remplacements	Illimités	5 en 3 stops
Remplacement permanent	Oui	Non
Exclusion temporaire	Non	Non
Prolongations	Non	Non

Coupe du Grand Est Seniors – Féminines – Jeunes

Nombre de joueurs inscrits	14
Nombre de remplacements	Illimités
Remplacement permanent	Oui
Exclusion temporaire	Oui
Prolongations	Non *

^{* =} Prolongations en finale de la Coupe du Grand Est Seniors

Crampons sur terrain synthétique

Il peut exister des types de chaussures interdits sur les terrains synthétiques (ex : crampons alu). Cela relève des préconisations municipales.

L'arbitre ne pourra pas autoriser un joueur à débuter le match si une interdiction existe : affichage apposé à l'entrée du terrain, arrêté municipal...

D

Délégué au terrain

Il doit être obligatoirement présent tout au long de la partie, se situer entre les bancs de touche et être clairement identifié par un brassard.

Echauffement des remplaçants

Les remplaçants, équipés de chasubles, s'échauffent derrière l'assistant situé du côté des bancs, si la disposition du terrain l'autorise.

A défaut, ils s'échauffent derrière leur propre but.

Exclusion d'avant-match

Un joueur exclu avant le match ne peut être remplacé que par un remplaçant inscrit, sans possibilité d'inscription compensatoire d'un nouveau remplaçant.

Exclusion temporaire

Le seul motif d'exclusion temporaire est : Manifester sa désapprobation en paroles et en actes.

L'exclusion temporaire s'applique aux gardiens et aux joueurs de champ sur le terrain, et non aux remplaçants, officiels d'équipe et joueurs en train de purger une exclusion temporaire. Les exclus temporaires prennent place sur le banc de leur équipe et sont autorisés à s'échauffer.

Le retour en jeu se fait avec l'autorisation de l'arbitre, depuis la ligne médiane, que le ballon soit en jeu ou non.

Un joueur exclu temporairement deux fois dans le même match peut être remplacé par un remplaçant inscrit à la fin de sa deuxième période d'exclusion, lors d'un arrêt du jeu.

Un joueur averti pendant une période d'exclusion temporaire est interdit de match. Il ne peut pas être remplacé et sera inscrit comme tel dans la rubrique *Observations d'après-match* de la feuille de match.

Un joueur dont l'exclusion temporaire n'est pas purgée à la fin du match ou des prolongations peut participer à l'épreuve des tirs au but.

Feuille de match papier

En cas de panne de la tablette, une feuille de match papier est établie. C'est à l'arbitre de transmettre ce document.

La vérification des identités est faite :

- a) Sur l'outil Footclubs Compagnons.
- b) Par la présentation de l'impression fournie par le club, sur papier libre, de la ou des licences :

L'arbitre doit obligatoirement se saisir de la ou des licences imprimées par le club qu'il transmet, avec son rapport, au service qui gère la compétition.

Concernant les joueurs sous contrat pro, le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées imprimées depuis le logiciel *Isyfoot*.

c) Par la présentation d'une pièce d'identité officielle accompagnée soit de la demande de licence avec la partie médicale validée, soit d'un certificat médical.

En cas de réserve sur la demande de licence ou du certificat médical, l'arbitre doit obligatoirement se saisir du ou des documents. Il transmettra ces documents, avec son rapport circonstancié, à l'organisme qui gère la compétition.



Maillots des joueurs

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs des maillots de la couleur déclarée sur *Footclubs* portant obligatoirement sur le dos un numéro très apparent qui doit correspondre à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match.

Le numéro choisi est libre entre 1 et 99. Les numéros 1, 16 et 30 sont attribués aux gardiens.

Pour parer à toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, le club recevant doit avoir un jeu de maillots numérotés, sans publicité, d'une couleur différente de la sienne, qu'il prêtera aux joueurs de l'équipe visiteuse.

Motifs disciplinaires à l'encontre des officiels d'équipe

Avertissement

- Ne pas respecter clairement et avec persistance les limites de la surface technique.
- Retarder la reprise du jeu de son équipe.
- Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation).
- Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment en : jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets ; faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique).
- Pénétrer dans la zone de visionnage.
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire
- Effectuer de manière excessive le signal du recours à l'arbitrage vidéo
- Effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante
- Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées)
- Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.

Exclusion

- Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur).
- Quitter délibérément la surface technique pour : signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ; agir de manière provocatrice ou offensante ; pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation.
- Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain.
- Pénétrer sur le terrain pour : chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ; interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre.
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, etc.)
- Recevoir un second avertissement au cours du même match
- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers
- Utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communication et / ou se comporter de manière inappropriée du fait de l'utilisation d'équipements électroniques ou de communication
- Adopter un comportement violent.

P

Panne d'éclairage

La durée cumulée d'une ou de plusieurs pannes des installations d'éclairage, entraînant le retard du coup d'envoi ou d'une ou plusieurs interruptions de la rencontre, ne doit pas dépasser 45 min. Au-delà, le match est définitivement arrêté.

Ce délai ne s'applique pas pendant l'épreuve des tirs au but. Sa durée est alors laissée à l'appréciation de l'arbitre.

Protège-tibias

Ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable. La loi 4 ne prévoit aucune dimension minimale.

Rapport disciplinaire

L'arbitre établit dans les 48 h un rapport circonstancié sur :

- les exclusions
- les incidents survenus avant, pendant ou après le match
- l'absence ou le retard d'une équipe
- un dysfonctionnement lié à la feuille de match informatisée
- l'arrêt d'un match
- et tous les autres faits graves ou exceptionnels.

Réserve technique

En aucun cas, l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour faute technique, qu'elle soit justifiée ou non, qu'elle soit faite à l'arrêt de jeu prévu par les règlements ou non.

Il doit s'assurer de la présence indispensable

- d'un arbitre assistant : le plus rapproché du fait de jeu contesté s'il s'agit d'un officiel et celui représentant l'équipe adverse s'il s'agit d'un bénévole
- du capitaine de l'équipe adverse dans les compétitions seniors
- du dirigeant de l'équipe adverse dans les compétitions jeunes, U19 inclus (ou du capitaine de l'équipe adverse s'il est majeur le jour du match)

L'arbitre note fidèlement, mot pour mot, ce qui est énoncé sur le terrain par le capitaine ou le dirigeant réclamant.

En fin de match, la réserve sera obligatoirement transcrite sur la feuille de match par l'arbitre, en respectant scrupuleusement ce qui lui a été déclaré sur le terrain.

L'arbitre établira un rapport.

Retard d'équipe

En cas de retard de l'une des équipes, l'arbitre apprécie en relation avec le délégué si la rencontre peut se dérouler.

Aucun délai n'est formellement précisé.

Retour aux vestiaires

Sauf circonstances particulières, le retour aux vestiaires se fait en trio. Les arbitres sont de plus accompagnés des capitaines et du délégué.

En cas d'incidents probables entre des spectateurs et les visiteurs, l'arbitre assistant situé le plus près des vestiaires accompagne ces derniers.

Soigneur

Un soigneur exclu est autorisé à rester sur le banc si son équipe ne dispose d'aucune autre personne du corps médical, de manière à garantir une assistance médicale aux joueurs qui en auraient besoin.

Signes religieux

La FFF interdit tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, pour tous les licenciés inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain ou le banc de touche.

En cas de refus persistant, le match n'aura pas lieu. L'arbitre établira un rapport.

Т

Toss

Avant la première période d'un match ou de prolongations, le vainqueur du toss a le choix entre le camp et l'exécution du coup d'envoi.

Avant une épreuve des tirs au but et sauf si d'autres éléments doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité...), un premier tirage au sort permet de déterminer le but utilisé, par association entre chaque but et le côté pile ou face de la pièce.

Un deuxième tirage au sort donne le choix au vainqueur de commencer ou non à tirer.